

Journal des traducteurs Translators' Journal

Pour une théorie de la traduction

Edmond Cary

Volume 7, numéro 4, 4e trimestre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1057437ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1057437ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cary, E. (1962). Pour une théorie de la traduction. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 7(4), 118–127. <https://doi.org/10.7202/1057437ar>

POUR UNE THÉORIE DE LA TRADUCTION

EDMOND CARY, Paris¹

Une théorie de la traduction est-elle possible ?

Depuis dix ou vingt ans, la question commence à préoccuper bon nombre d'esprits. L'intérêt qu'elle présente de nos jours n'est pas d'ordre académique seulement. L'essor pris par diverses formes d'enseignement de la traduction et de l'interprétation, la mise en route de gigantesques programmes de traduction par machines électroniques (pour ne citer que deux faits « spectaculaires ») en illustrent l'importance pratique.

Or, si l'on a énormément écrit autour et à propos de cette question centrale, il s'en faut de beaucoup que le problème ait été posé avec toute la rigueur nécessaire. Il n'est, en la matière, pas une définition, pas une distinction, pas un point de méthode qui ne donne lieu à des désaccords de principe² : en fin de compte, il y règne une confusion inextricable.

L'article qui suit représente une tentative de situer le débat et de circonscrire le champ clos. On ne s'étonnera pas d'y trouver plus de questions que de réponses : l'important, à l'heure actuelle, est que l'examen s'engage sur un terrain suffisamment sûr et délimité de manière assez nette.



Pendant des siècles, la traduction a été conçue comme une opération portant essentiellement sur le langage parlé. Tous les termes anciens qui

(1) Reproduit avec la permission de *DIOGENE*, Revue internationale des Sciences Humaines, 6 rue Franklin, Paris 16e. (No 40 : 90-120).

(2) La traduction est-elle un art (Theodore H. Savory : *The Art of Translation*, Jonathan Cape, Londres, 1957. — Antokolski et al. : *L'art de traduire (Masterstvo pérévoda)*, Moscou 1959), une science (Eugene A. Nida : *Toward a Science of Translating*, E.U., sous presse); doit-elle être étudiée comme une stylistique (Vinay et Darbelnet : *Stylistique comparée du français et de l'anglais — Méthode de traduction*, Didier, Paris, 1958) ? Doit-on y voir, par-dessus la diversité des genres, une opération linguistique et l'étudier dans le cadre de la linguistique (Andréi V. Fénorov : *Introduction à une théorie de la traduction*, Moscou, 1953) ou, au contraire, faut-il que l'étude soit menée dans le cadre des recherches d'ordre littéraire quand il s'agit de traduction littéraire (Antokolski et al. : *Questions de traduction littéraire (Voprosy khoudojestvennogo pérévoda)*, Moscou, 1955) ? Débouche-t-on sur la théorie de la traduction en partant de l'examen de la traduction littéraire (Georges Mounin : *Les belles infidèles*, Cahiers du Sud, Paris, 1955. — Reuben A. Brower et al. : *On Translation*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1959), de la traduction scientifique et technique (R. W. Jumpelt : *Die Übersetzung naturwissenschaftlicher und technischer Literatur*, Langenscheidt, Berlin, 1961), ou de la traduction automatique (Anthony G. Oettinger : *Automatic Language Translation*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1960) ?

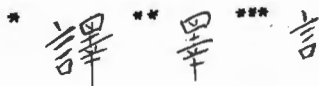
désignent cette opération se rattachent à des notions de parole³. « Hermès, dieu des beaux parleurs — orateurs, avocats — est aussi celui des interprètes. Au premier chef, peut-être : le verbe *hermèneuein* désigne uniquement le fait d'interpréter.

La distinction établie aujourd'hui entre la « traduction » (de textes écrits) et « l'interprétation » (orale) est récente. C'est la Renaissance qui a intronisé le livre dans notre civilisation. Si bien que l'écrit a supplanté le parlé et que la « traduction » en est venue à être considérée comme un genre noble et « l'interprétation » comme une activité inférieure⁴.

Comment expliquer que le parlé ait si longtemps primé l'écrit et que le langage ait été si continûment ressenti comme le fait de parler, et très accessoirement seulement comme celui d'écrire ? Par le fait que, pendant des millénaires, la grande masse de la population a vécu illettrée ? Cela est exact, sans contredit, et c'est une vérité qu'il faudra garder présente à l'esprit chaque fois qu'on se tournera vers de hautes époques ou vers des sociétés où l'enseignement reste peu répandu.

José Ortega y Gasset vient fort opportunément nous rappeler toutefois qu'il faut se garder de déduire, partant de là et par un raisonnement simpliste, que le langage écrit soit en quelque sorte supérieur au langage parlé. « Lire un livre, disait-il, est une besogne utopique... Lire implique l'intention de comprendre pleinement un texte ; or, voilà qui est impossible... Le livre est un « dire » pétrifié... Le « dire » authentique naît d'une situation en tant que réaction à cette situation ; l'en dissocier revient donc à lui ôter la moitié de lui-même... Plus nous saurons lire, plus nous sentirons que le mot écrit n'est qu'un spectre lugubre et sans voix pour le remplir, sans chair vivante et animée pour le concrétiser. Goethe avait raison de dire que le mot écrit est un substitut, un misérable *Ersatz* du mot parlé. » (*Diogène*, n° 28, 1959). Traduire un texte écrit n'est jamais qu'un pis-aller. Ce qu'on a en face de soi n'est qu'un pâle

(3) « Truchement » vient de *tardjouman* (drogman) qui remonte à l'assyrien *ragamou* (parler). En chinois, 譯 (traduire) est composé du signe 讠 (observer, conduire) et de 言*** qui signifie parole, parler. En latin, le mot courant est *interpres*,



et saint Jérôme a laissé un *De optimo genere interpretandi* qui traite de la traduction en général. Martin Luther, dans son *Sendbrief vom Dolmetschen* (famille de mots relevant du mitannien *tolam* et qui a donné *tolmatch* en russe — équivalent du « truchement » français —, *tlumacz* en polonais, etc.) dit expressément : « Ce n'est pas les lettres qu'il faut interroger... mais la mère au foyer, les enfants dans la rue, l'homme du commun au marché et leur regarder dans la bouche pour voir comment ils parlent, et traduire (*dolmetschen*) en partant de là ».

(4) Décrivant à sa façon « l'interprétation » un auteur américain (F. W. K. Scholz : *The Art of Translation*, Philadelphie, 1918) concluait : « La traduction est plus que cela. Elle commence proprement là où l'interprétation s'arrête. » L'apparition de l'interprétation de conférences et le développement de la vie internationale ont quelque peu ébranlé cette belle assurance. Radio et cinéma aidant, n'est-ce pas un renouveau de la civilisation parlée qui s'annonce ?

reflet, incomplet et déformé, de ce que l'auteur a voulu dire — et ce que tout traducteur, plus ou moins consciemment, s'efforce de retrouver.



Historiquement, la première mention probante que l'on trouve d'une activité de traduction systématiquement exercée est apportée par les inscriptions d'Eléphantine (V^e-VI^e dynasties d'Égypte). Les princes de cette ville portaient le titre de « chefs-interprètes » des Pharaons. Vers 2350 avant notre ère, l'un d'eux, Herkouf, dirigea une expédition « dans le pays d'Imaou », chez les Noirs, et en ramena un nain du nom de Deng. On suit ces princes dans leurs missions vers les carrières du désert, vers la Nubie, le Sinaï, vers les mers qui bordent l'Asie.

Ces dignitaires sont les ancêtres d'une longue lignée, toujours florissante, de traducteurs et d'interprètes « de service » qui opèrent dans les administrations et les états-majors, les consulats et les cours de justice. Ils ont joué au cours des siècles et continuent à jouer un rôle considérable.

Ce que nous remarquons d'abord en eux, c'est que la fidélité à laquelle ils sont tenus va tout entière à leur chef, à leur souverain, à leur capitaine. C'est « au profit du commandement » qu'agissent les interprètes militaires. Ils sont, disent les règlements actuels, « les auxiliaires précieux du commandement » et « ont pour rôle de lui rendre compréhensibles par traduction les écrits et documents de tous ordres qui peuvent être ravis à l'ennemi ».

Cette attitude en face du texte reflète une attitude très ancienne et très tenace en face de la langue elle-même.

La manière que nous affectons volontiers aujourd'hui de ne voir dans le langage qu'un outil plus ou moins pratique, un « véhicule » servant à la « communication » et que le traducteur est simplement chargé de mettre, en toute impersonnalité, sur d'autres rails, était certainement étrangère à nos ancêtres. Pour eux, le langage a été un moyen d'action sur le réel. Le Sumérien qui énonçait un acte était persuadé qu'il donnait vie à cet acte; en conférant un nom à une chose, il investissait celle-ci des propriétés attachées à ce nom. En Chine ancienne, savoir un nom, dire un mot, c'était posséder l'être, créer la chose. Toute bête était domptée par qui savait la nommer. On a pour soldats des tigres si on les appelle « tigres ». Pour organiser le gouvernement d'un pays, la première mesure à prendre est de « rendre correctes les désignations », pour parler avec Confucius.

C'est grâce à cela que les sujets sont mis en mesure de parler « la » langue, dont l'usage fait qu'ils sont hommes. Tous les peuples ont instinctivement considéré qu'ils étaient seuls à parler langue humaine. Les Slaves se nomment ainsi parce qu'ils détiennent le *slovo*, la parole, les étrangers étant des « muets » (*nemtsi*). Les « barbares » ne sont pas des hommes.

Un prince de Wei avait longtemps vécu parmi les Barbares. Rentré dans son pays, il se plaisait encore à parler leur langue. « Il n'évitera pas son sort, opinèrent les sujets: il mourra parmi les Barbares. » Le

ming, terme qui désigne les symboles vocaux ou graphiques, ne se distingue guère de celui qui désigne la vie et la destinée. Les Barbares vivent hors de l'espace organisé par la langue des hommes et participent de la nature des bêtes. Troquer sa langue contre la leur, c'est troquer sa qualité d'homme contre leur qualité de bêtes (M. GRANET: *La pensée chinoise*, Paris, 1934, pp. 41, 49, 35 et pass.).

La langue d'un peuple est son âme au même titre que ses dieux. On s'en empare comme d'une dépouille. C'est une proie qu'on livre, dont on fait l'hommage à un prince.

Traduttore, traditore. Le vieil adage est certainement bien plus qu'un jeu de mots gratuit. Le traducteur provoque la méfiance. C'est, au mieux, un transfuge.

Le drogman Younous beg, mort en 1542, qui fit bâtir à Constantinople la mosquée du Drogman, était d'origine grecque. Son successeur Ahmad était viennois, de son vrai nom Heinz Tulman. Mourad beg, Hongrois capturé à Mohacz, composa un traité d'apologétique islamique et un hymne trilingue. Les Turcs s'étaient résignés à laisser les fonctions de drogman en quasi-monopole à des familles grecques, même non converties, dont certaines, tels les Mavrocordato, jouèrent contre leurs maîtres un rôle éminent lors de la lutte pour l'indépendance.

Sous Hitler, les services de traduction étaient composés de « gens ignorés de l'extérieur et assez mal vus de l'intérieur ». Ils travaillaient à l'hôtel Adlon, « hermétiquement séparés du monde extérieur; les téléphones étaient coupés, les accès aux étages surveillés et des policiers vigilants s'assuraient sous les fenêtres que l'île restait bien une île » (P. SCHMIDT: *Ma figuration auprès d'Hitler*, Paris, 1950, p. 235).

L'activité de traduction est une activité suspecte. N'est-elle pas une sorte de monstruosité, d'acte contre nature, puisque toute langue étrangère est hors de l'humain ? On voit, en effet, le prince d'Eléphantine ramener un nain. La calomnie habille saint Jérôme en femme. La légende nous montre des Toungouzes s'emparant de l'un d'eux, devenu interprète chez les Russes: « Homme à deux langues ! tu mourras sous nos yeux pour expier ton crime ! » Le décret tombe, cependant, quand ils constatent qu'il n'a effectivement qu'une langue derrière les dents (I. MENCHIKOV: « Légende de Taouli du clan Pyrerko », dans *L'homme cherche le bonheur*, Moscou, 1946, pp. 30-31).



« Posséder deux langues » constitue une anomalie monstrueuse. Cependant, le privilège de parler la langue des bêtes n'est-il pas un don orphique, une faculté de surhomme ? Bien plus, la langue non humaine peut être pas bestiale, mais divine.

L'existence d'une langue des dieux est une croyance largement répandue. Il n'est guère de religion qui n'en profite. Le latin et le slavon d'église en portent témoignage. Les livres saints de la religion bon des hauts plateaux tibétains sont rédigés en langue des hommes, c'est-à-dire en tibétain, mais les titres, en quoi se ramasse l'efficacité transcendante

des versets, sont notés en deux « langues des dieux », probablement artificielles et actuellement incompréhensibles (G. DE ROERICH : *Sur les pistes de l'Asie centrale*, Paris, 1933, p. 204).

« Celui qui parle une langue étrangère ne parle pas aux hommes, mais à Dieu », déclare saint Paul (*1^{re} Epître aux Corinthiens*, 14-2). Connaître la langue des dieux, c'est avoir la clé du monde du mystère. Le *pontifex*, jeteur de ponts, n'est-il pas chargé aussi de relier l'humain et le divin ? Le prêtre n'a-t-il pas pour fonction de traduire aux fidèles les textes sacrés et d'interpréter les oracles ?

Voilà qui nous fait saisir la fragilité de certaines de nos distinctions actuelles. Dans une langue hiéroglyphique, toute lecture n'est-elle pas déjà une traduction ? Le prêtre égyptien qui « lisait » un texte aux fidèles faisait-il autre chose que l'égyptologue qui déchiffre et traduit pour nous le même texte ? Habitué à user de langues phonétiques, prétendument débarrassées de tout élément cryptique, dans des pays à instruction primaire obligatoire, nous trouvons quelque peine à voir, dans l'acte de lecture, autre chose qu'un geste mécanique et nous représenter que de magnifiques civilisations ont pu se développer avec des écritures non phonétiques et des masses illustrées. Pour « lire » un texte des livres, il fallait connaître autre chose que des règles de prononciation. Il ne pouvait y avoir lecture sans compréhension du sens, sans glose et « interprétation ».

Comment, dès lors, circonscrire la notion de traduction ? La langue chinoise, idéographique dans son principe, pose jusqu'aujourd'hui un problème analogue. La lecture d'un texte chinois constitue, elle aussi, dans une certaine mesure, une traduction. La prononciation change selon les provinces et les siècles : l'écriture traditionnelle reste invariable, se présentant comme une sorte d'algèbre de la langue. Il en résulte des conséquences diverses pour la civilisation chinoise : ne serait-ce que l'importance prise par la classe des lettrés et la valeur traditionnellement accordée aux jeux philologiques. N'en est-il pas résulté aussi une relative pauvreté de l'activité de traduction à partir d'autres langues ?

De nos jours, un double processus s'y déroule sous nos yeux. La langue, même écrite, a abjuré sa facture traditionnelle pour se rapprocher de la langue parlée (*paihoua*, parler clair) ; d'autre part, la décision de principe a été prise de passer à une écriture phonétique. Et, parallèlement, on voit se développer sur la vieille terre des Han une impétueuse activité de traduction *stricto sensu*.

Les considérations qui précèdent nous font deviner l'importance, dès les plus hautes époques, de la traduction religieuse à côté de la traduction officielle utilitaire.

Conservatrices des traditions et des dogmes consacrés, les religions ont aimé enseigner à leurs ministres des langues du passé érigées en langues sacrées. Les prêtres de Babylone se transmettaient, avec l'écriture, la tradition suméro-acadienne. Les monastères ont maintenu, au temps des grands mouvements ethniques du haut Moyen Age, l'usage du latin. Les prêtres russes commencent par s'initier au slavon.

Pour se répandre, les religions sont appelées à communiquer leurs canons à des peuples de langues différentes. La religion de Mani pré-

voyait dès l'origine qu'elle serait prêchée « dans toutes les langues, dans tous les pays » et nous en connaissons des traductions et retraductions multiples, mais aucun texte original. Au mot « interprète », l'*Encyclopédie* des philosophes signalait judicieusement que « Dans les églises de la Palestine, où la moitié du peuple parlait grec, et l'autre parlait syriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique était encore en usage pour les uns, tandis que la latine était familière aux autres, il fallait nécessairement qu'il y eût des interprètes ». Inévitablement, on allait se pencher sur les problèmes techniques de la traduction. Dans la *Première Epître aux Corinthiens*, saint Paul, qui possédait le don des langues et celui de « faire de l'interprétation », donne un véritable règlement intérieur de réunion plurilingue : ne pas parler sans interprète, laisser à celui-ci le temps d'interpréter une intervention après l'autre, etc. Si saint Jérôme, auteur de la *Vulgate*, est considéré comme le patron des traducteurs, saint Paul peut être revendiqué comme tel par les interprètes de conférences.

La diffusion du bouddhisme a, de son côté, fourni l'un des chapitres les plus remarquables du genre qui nous occupe. Né aux ^{vi}^e-^{ve} siècles avant notre ère, le canon primitif était sans doute rédigé en magadhi. Du vivant même du Bouddha, s'était posée la question de la pureté du Jögme lors du passage de celui-ci en d'autres idiomes. Le maître avait tranché : « Je vous autorise, frères, à apprendre les paroles du Bouddha chacun dans votre langue ». Et des mesures pratiques avaient été prises pour organiser l'interprétation (au sens linguistique) de ses propos par les disciples. Le canon fut vite codifié et traduit en pali (au temps d'Açoka), en sanscrit (sous Kanichka) et, probablement, en d'autres langues dès les premiers âges. Les premières traductions chinoises auraient été faites à partir de canons pré-açokiens, distincts du pali et du sanscrit (Cf. P. C. BAGCHI : « *On the Original Buddhism, its Canon and Language* », *Sino-Indian Studies*, II, oct. 1946 - janv. 1947, Pts 3-4).

La tradition chinoise place l'introduction du bouddhisme en Chine vers 61-64 de notre ère et parle d'un « monastère du Cheval blanc », sis aux portes de Lo-yang, où le travail de traduction aurait débuté. Au ^{II}^e siècle, en tout cas, une communauté bouddhiste prospérait à Lo-yang en s'adonnant à la traduction des livres saints. On possède des textes qui ont été traduits, avec les noms des traducteurs. Le premier de l'équipe à arriver en Chine (en 148) aurait été un Parthe, fils de roi, du nom de Ngan Che-ka. Un colophon daté de 179 décrit la méthode suivie : « Le bodhisatva indou Tehu Cho-fo récita le livre. Le bodhisatva yue-teche Tche Tch'an transmet la parole, la donnant à Meng Fou. Tchang Lien reçut ensuite avec le pinceau » (H. MASPÉRO : « Les origines de la communauté bouddhiste de Lo-yang », *Jour. Asiat.*, VII-IX, 1934).

On devine les difficultés suscitées par cette opération en cascade. Le récitant et le commentateur (étrangers) du texte sacré n'étaient guère en mesure de vérifier la correction de l'interprétation qu'en donnait le Chinois qui dictait sa version au scribe. Les lettrés chinois étaient influencés par la pensée taoïste, proche, par certains côtés, de l'enseignement nouveau. Le taoïsme servit de véhicule au bouddhisme, mais en l'adultérant. Le *nirvana* devint le « non-agir » ; quand le Bouddha reçut l'illumination, il « trouva le tao », etc.

Dès la fin du II^e siècle, une exégèse serrée avait été rendue nécessaire. Les problèmes de traduction et d'exégèse jouèrent de même un rôle considérable dans l'histoire du christianisme, depuis les Septante, Origène, saint Jérôme, jusqu'aux batailles de la Renaissance et aux versions successives de la Bible en anglais.

Le prestige de la « Version autorisée » dans l'histoire de la langue anglaise est connu. Un peu dans toutes les cultures, du reste, c'est par des traductions religieuses que se manifeste la naissance d'une langue autonome.

Trente ans avant le serment de Strasbourg, un concile réuni à Tours (en 812) prescrivait de mettre en langue « rustique » les homélies latines. Des glossaires mérovingiens contiennent des manières de traductions juxta-linéaires à l'usage de clercs peu instruits. En Angleterre, de même, on retrouve des glossaires datés du VII^e siècle ; au X^e siècle, le roi Alfred traduisait des ouvrages sacrés ; au XI^e siècle, Aelfric s'attaquait à la Bible. Vers l'an mille, Notker Labeo mettait en langue germanique des textes bibliques, méritant le surnom de « l'Allemand ». Au IX^e siècle, les saints Cyrille et Méthode avaient évangélisé les Slaves en leur donnant une écriture et en traduisant le Sacramentaire. L'alphabet mongol remonte, de même, à Phagpa, qui avait introduit dans le Pays des Herbes les livres de la foi bouddhique (XIII^e siècle). C'est aux missionnaires traducteurs que sont dus, aujourd'hui, les alphabets de dizaines de tribus. Les sociétés bibliques sont une immense entreprise de traduction et publient une revue spécialisée, *The Bible Translator*.

Pour le sujet qui nous occupe, la traduction religieuse a donc joué un rôle capital. Si, extérieurement, le traducteur d'Eglise se distingue peu du traducteur de palais ou de camp militaire, l'attitude qu'il observe à l'égard du texte qui lui est confié est radicalement différente. Pour lui, le texte original n'est pas une dépouille qu'il est libre de mettre en pièces, un trophée qu'il livre en hommage à un homme. Ce qu'il traduit, c'est la parole de Dieu, à laquelle il doit le respect. Il l'aborde avec humilité : c'est l'original qui commande.

Ce respect peut prendre des formes qui nous paraissent extravagantes. On a pu exiger des traducteurs qu'ils s'en tiennent exactement au nombre des mots dans chaque phrase. Est-ce vraiment absurde ? Si chaque mot est d'essence divine, il est indispensable de traduire chaque mot, rien de plus, rien de moins. Si le texte a un contenu plus hermétique, si, par exemple, ce sont des jeux numériques découlant des valeurs attribuées à chaque lettre qui importent par-dessus tout, la sujétion est encore plus serrée. Les tenants du strict mot à mot ont toujours parlé haut dans les Eglises, et leurs arguments sont loin d'être négligeables. Au XVI^e siècle encore, Fulke composait une « Défense de la sincère et fidèle traduction des Saintes Ecritures » pour se laver du reproche de n'avoir pas servilement observé le compte des mots de l'original. Le fameux précepte de saint Jérôme « *non verbum e verbo, sed sensum exprimere de sensu* » prend ainsi sa pleine valeur. Il constitue une prise de position, un jugement porté sur ce à quoi l'on doit fidélité. Si l'on y réfléchit bien, il est d'une grande audace : ce que le traducteur recueille, c'est la parole de Dieu ; d'où lui vient l'assurance de s'ériger en juge du sens qu'elle contient ? Saint Jérôme lui-même en a frôlé et il s'est

hâté d'ajouter (plus ou moins sincèrement) : je le fais « sauf dans les Saintes Ecritures, où l'ordre des mots est aussi un mystère ».

Les dilemmes de fidélité et de liberté, de mot à mot et de traduction selon le sens, se posent là avec une acuité particulière. Tous les traducteurs de livres saints les ont tournés et retournés avec angoisse. En plein siècle des « belles infidèles », les messieurs de Port-Royal ont écrit là-dessus des lignes qui n'ont guère de semblables en France où, depuis Amyot, le besoin de clarté fait loi : « Que sais-je si je ne fais rien en cela contre les desseins de Dieu ? J'ai tâché d'ôter de l'Ecriture Sainte l'obscurité et la rudesse ; et Dieu jusqu'ici a voulu que sa parole fût enveloppée d'obscurités » (M. de Sacy, 1683. Cité par B. MUNTEANO : « Port-Royal et la stylistique de la traduction », *Cah. de l'Ass. int. des études fr.*, 8, 1956).

Nous voici au coeur d'un débat théorique. Peut-on parler d'une théorie de la traduction sans penser à saint Jérôme ou à Luther ? C'est grâce à eux que cette théorie a commencé à se constituer. En Chine aussi, c'est l'acharnement à traduire scrupuleusement les textes sacrés qui a permis de dégager des impératifs d'ordre général. Le hasard nous a conservé le compte rendu détaillé d'une séance de travail réunissant, à l'époque Tang, le grand traducteur bouddhiste Hiuan Tsang et les taoïstes Ts'aï-houang et Tch'eng-ying autour d'une version sanscrite du Tao teking. Alors que les docteurs taoïstes s'efforçaient d'amalgamer les deux philosophies, Hiuan Tsang, sans se départir d'une extrême courtoisie, pousse l'analyse tant sur le fond que sur la forme, impose les distinctions nécessaires et, ce faisant, imprime au travail de traduction une orientation qui revêt une valeur théorique.



Nous n'avons pas fait mention jusqu'ici de la traduction littéraire. Est-ce à dire que celle-ci ait été totalement absente aux premiers âges et alors que s'ébauchaient déjà des notions théoriques en matière de traduction ?

Il serait hasardeux de l'affirmer. Sans doute n'existait-il pas, à l'aurore des temps, de littérature et de traduction littéraire telles que nous pouvons les concevoir aujourd'hui. Dès la plus haute antiquité, néanmoins, on constate des migrations de contes et d'épopées d'un pays à l'autre, d'une langue en autre.

L'épopée de Gilgamesh nous est parvenue dans sa version babylonienne du temps d'Hammourabi, ainsi qu'en des versions sumériennes, hittites, hourrites. On prétend en déceler des échos dans tels passages d'Homère. Mais, dans cet exemple, où finit le religieux, où commence le littéraire ?

Plus conforme à nos définitions strictes est, par exemple, le fameux *Roman d'Alexandre*, qui a passé du latin au français (y consacrant le vers « alexandrin »), à l'anglais, à l'allemand, aux langues slaves, au syrien, à l'arménien, l'éthiopien, l'arabe, le persan... *Iskander* est entré dans le légendaire oriental. Des savants ont voulu voir un ultime avatar

RENSEIGNEMENTS

La BANQUE CANADIENNE NATIONALE publie un bulletin mensuel qui expose brièvement diverses questions d'ordre économique. Les commentaires qu'il contient intéresseront ceux qui désirent se tenir au courant de ces questions, mais qui n'ont pas le loisir de parcourir de nombreux périodiques financiers. Vous pouvez recevoir gratuitement ce bulletin en faisant la demande à l'un de nos 600 bureaux de la Banque au Canada ou au Siège social, Place d'Armes, Montréal.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

du grand empereur dans le *Kesar* dont l'épopée constitue un des textes sacrés de la religion bön du Tibet.

La littérature se serait, dans ce cas, insinuée dans la religion. La chose s'est produite certainement avec Barlaam et Josaphat. Leur « Vie », traduite vers le XIII^e siècle, en français, à partir d'un texte latin qui remonte, par la voie arabe, à des sources d'Extrême-Orient, gagna un tel empire sur les esprits que l'Eglise catholique admit les deux personnages au nombre de ses saints.

On en vient ainsi aux mille fables, contes, récits dont les avatars font la joie des comparatistes. Les dieux et les rois ont peut-être devancé les écrivains et les poètes; ont-ils toujours précédé les conteurs de belles histoires? Ceux-ci n'ont simplement pas eu les honneurs de l'écriture et ne nous ont pas laissé de « monuments ». C'est à coups d'hypothèses qu'on est réduit à mener l'exploration en ce qui les concerne.

Il semble bien, à en juger par les déguisements et les travestis d'un *Roman de Renart* et de tant d'autres contes, que la transmission s'opérait par voie d'adaptation, voire par création nouvelle sur un thème donné. Au XIII^e siècle, un Calandre avait « enromancié » (c'est-à-dire mis en langue « romane », en français « vulgaire ») en sept mille vers un traité d'histoire latine (celui d'Orose). Les Chaucer et les Chrétien de Troyes ont tantôt traduit, tantôt adapté, tantôt brodé librement sur un thème ou composé en suivant leur inspiration personnelle. A leurs yeux, toutes ces opérations ne se confondaient-elles pas? Ne peut-on pas se demander si l'humble récitant, qui paraphrasait dans une autre langue un texte qui l'avait séduit, ne se montrait pas souvent plus fidèle que le clerc qui, la plume à la main, se sentait appelé à faire œuvre d'auteur en traduisant un poème par écrit?

Cette confusion est sans doute inévitable quand la langue en est à ses premiers balbutiements et ne possède pas encore de littérature propre. La traduction a, en règle générale, précédé la création littéraire autonome,

elle a été la grande accoucheuse des littératures. Ainsi le poète tibétain Milarepa a-t-il pour maître le mage-traducteur Marpa (qui, comme saint Jérôme, a un livre et un crâne pour attributs).

A Rome, bien avant Virgile et Cicéron, L. Livius Andronicus traduisait Homère. Nævius traduisait et imitait les ouvrages du théâtre grec. Ennius, qui dota Rome de sa première épopée nationale, était traducteur; il parlait le grec, le latin et l'osque et disait qu'il avait trois cœurs. C'est grâce aux efforts des traducteurs que s'élabora peu à peu la prosodie latine classique.

En France, de modestes traductions (d'inspiration religieuse) frayent la voie à des créations plus ambitieuses. La séquence de sainte Eulalie, les Vies de saint Léger et de saint Alexis, les premières Passions sont des morceaux timidement mis en vers (et souvent en musique) à partir de modèles latins. C'est en partant de la traduction et en fonction d'elle que Joachim du Bellay construit sa *Défense et Illustration de la langue française*.

Les modestes jongleurs qui répétaient les récits qu'ils avaient écoutés, les clercs qui mettaient en vers des livres d'histoire, les poètes qui se piquaient d'émulation avec les grands disparus font piètre figure à côté des pontifes et des seigneurs diplomates. Ils apportaient cependant à la traduction un cadeau que nul autre ne pouvait lui offrir. Ils en faisaient un art. Et, désormais, c'est dans les innombrables « Art de traduire » qu'on doit chercher les vues théoriques des siècles successifs sur la traduction.

Ce que nous nommons traduction dans le sens le plus couramment admis de nos jours procède de cette double source: l'humble rigueur des traducteurs sacrés s'y allie à la libre recherche artistique des littéraires. Elle est la synthèse de ces deux tendances antinomiques.

La traduction littéraire a marqué d'une empreinte ineffaçable tous les genres de traduction. C'est qu'au cours des siècles elle a connu un développement prestigieux. Les plus grands écrivains n'ont pas dédaigné de s'y adonner. Dans l'édition contemporaine, elle occupe, et de loin, la première place. *L'Index translationum* publié par l'Unesco énumère, pour 1960, 31,230 titres traduits dans le monde, dont plus de 17,000 sous la seule rubrique « littérature ». Une grande partie de ceux qui sont classés dans les colonnes voisines s'y rattachent en réalité. Ce sont les deux tiers ou les trois quarts qu'il est équitable d'attribuer à la traduction littéraire.

(À suivre)

